

## Compte rendu le l'audioconférence ardéchoise du vendredi 15 mai

Point sur la situation RH

43 % des agents de la direction de l'Ardèche travaillent en présentiel et 19 % sont en télétravail contre respectivement 23 % et 18 % avant le début de la campagne d'impôt sur le revenu.  
Entre 26 et 31 % des agents sont actuellement en Autorisation Spéciale d'Absence selon les jours.

Concernant les personnels :

SIP entre 39 et 49 % en présentiel et 16 à 20 % en télétravail  
SIE entre 42 et 48 % en présentiel et 10 à 20% en télétravail  
SPF entre 39 et 50 % en présentiel et 11 à 15 % en télétravail  
Trésoreries entre 45 et 51 % en présentiel et 12 à 20 % en télétravail  
Contrôle Fiscal : entre 26 et 39% en présentiel et 9 à 13% en télétravail

Concernant les ASA garde d'enfant pas de justificatifs exigés jusqu'au 1er juin. La DDFIP est toujours en attente des directives de la DG pour les changements à compter du 2 juin.

En Ardèche, 2 agents sont en arrêt maladie pour cause de Covid 19.

Il n'y a plus qu'une seule personne en quarantaine qui attend le feu vert du médecin de prévention pour réintégrer.

Actuellement la direction constitue toujours des stocks de gels hydroalcooliques, de lingettes et de gants.

130 plexiglass ont été commandés 120 x 75 x 80 (hauteur x largeur x retour côté) avec passe-documents pour mettre à terme sur les marguerites.  
50 visières de protection ont été aussi achetées, suite à la proposition des militants SFP 07, à une entreprise d'Aubenas.

3800 masques chirurgicaux ont été livrés cette semaine, 5000 autres ont été commandés et 1000 masques lavables aussi.

Semaine prochaine : possibilité de recevoir le public sur rendez-vous mais à limiter aux cas indispensables. Le contre-appel doit permettre d'éviter au maximum cette réception. Pour exemple dans l'Allier sur 100 demandes de rdv une seule réception effective après avoir recontacter l'utilisateur.

Prochaine audio conférence mercredi matin qui devrait préciser les modalités d'application du décret sur les congés/ARTT ponctionnés et les règles de mutations en local pour le prochain mouvement.